



Prestation « Mon Accompagnateur Rénov »

Etape 0 - Informations générales sur la rénovation énergétique globale

Prestation gratuite comprenant un échange téléphonique avec l'un de nos conseillers en rénovation performante donnant lieu à l'édition d'un devis.

- Découverte sommaire de votre projet,
- Présentation de la rénovation performante :
 - Les différents postes de travaux et points singuliers concernés,
 - Les bénéfices attendus,
 - Les différences avec la rénovation par geste,
 - Les règles d'urbanisme applicables,
- Inventaire des solutions de financement aux travaux et au conseil (aides financières, prêts etc.),
- Présentation des différentes étapes et délais du processus de rénovation et d'obtention des aides
- Exposé des obligations du maître d'ouvrage,
- Inventaire des certifications applicables à la rénovation énergétique nécessaires pour obtenir les aides,
- Conseil sur les démarches à mettre en œuvre pour construire son projet de rénovation
- Présentation du cadre technique, juridique et financier de l'accompagnement proposé
- Qualification de vos usages et attentes par rapport à la prestation, notamment sur le confort, les pathologies et vos motivations

Etape 1 - Collecte des éléments du projet

Prestation de préparation réalisée à distance par nos conseillers et experts en rénovation performante donnant lieu à l'envoi d'outils d'aide à la décision

- Administration d'une fiche de renseignement sur les données principales du logement
- Recueil et analyse :
 - des plans de votre bâtiment incluant si possible plans de masse, de niveau et de façade,
 - des factures d'approvisionnement en source d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois) et en eau des trois dernières années, et, s'il en existe un, du diagnostic de performance énergétique ;
 - des factures des travaux réalisés antérieurement sur le bâtiment,
- Estimation de la consommation annuelle d'énergie de la maison liée au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et à la ventilation,

Etape 2 - Découverte de votre projet et du bien et visite d'audit

Prestation réalisée dans le cadre d'une visite de votre maison en votre présence et si possible celle de l'ensemble des occupants du logement puis à distance

- Évaluation de vos besoins et de ceux des occupants du logement,
- Identification des contraintes humaines, techniques et organisationnelles,
- Estimation de vos capacités financières pour mettre en œuvre le projet,
- Détermination de vos éligibilités aux dispositifs d'aide nationaux ou locaux,
- Aide à la détermination des scénarios de travaux à modéliser dans le cadre de l'audit énergétique,
- Information et conseils contextualisés,
- Collecte des mesures et des données nécessaires à la réalisation de l'audit énergétique.
- Modélisation thermique complète de votre maison par votre conseiller expert de la rénovation

Etape 3 - Aide à la définition de votre projet

Prestation réalisée à distance en **2 échanges** en visio-conférences ou sur siteⁱⁱ

- Présentation du rapport de l'audit énergétique



- 3 **scénarios** dont 2 obligatoires BBC en une étape et BBC par étape.
- Conseil et accompagnement au choix du scénario de travaux,
- Aide à la définition de votre programme de travaux,
- Appui à l'identification des règles d'urbanisme applicables (autorisation préalable, ABF...)
- Mise à votre disposition de la liste des professionnels RGE locaux et compatibles avec le scénario de travaux prévu au regard notamment des choix techniques et technologiques,
- Conseil pour votre recherche de professionnels compétents et l'obtention de devis de travaux,
- Accompagnement à la constitution d'outils d'analyse des offres de travaux,
- Conseil pour l'analyse des devis de travaux au regard de leur compatibilité avec votre scénario de travaux retenu et leur prix,
- Information sur votre possibilité de recourir à une maîtrise d'œuvre, avec le cas échéant une aide à la recherche d'un maître d'œuvre et à la passation du contrat de maîtrise d'œuvre sur demande,

Etape 4 – Aide au financement du projet

Prestation réalisée à distance et comprenant **1 échange** en visio-conférences ou téléphone,

- Établissement de votre plan de financement prévisionnel incluant les aides mobilisables (nationales et locales) publiques ou privées, et les emprunts sollicités (dont Eco-PTZ, PAR, PAM et PVH),
- Identification des plateformes compatibles avec le projet (travaux envisagés, scénario retenu, zone géographique), le plan de financement et votre profil,
- Rédaction du ou des contrats de mandat administratif (exemple : MaPrimeRenov'),
- Mise à la signature et archivage des contrats de mandat et transmission aux financeurs.
- Accompagnement à la création des comptes et profils sur les éventuelles plateformes concernées,
- Saisie des informations sur les plateformes (plan de financement, scénario de travaux, etc.),
- Collecte des pièces nécessaires aux demandes d'aides (contrats, devis, rapport d'audit, etc.),
- Validation des pièces des demandes de subvention,
- Appui aux demandes de financement pour lesquels aucun mandat n'est envisageable.

Etape 5 - Appui à la validation définitive du projet

Prestation réalisée à distance et comprenant **1 échange** en visio-conférences ou téléphone,

- Dépôt de la demande de subvention sur la ou les plateformes
- Analyse de la notification de l'octroi de la subvention,
- Accompagnement à la recherche de financements complémentaires,
- Mise à jour du plan de financement du projet (aspects financements),
- Soutien à la validation de la faisabilité du projet,
- Ajout ou adaptation de toute pièce ou information utile à l'avancée des dossiers d'aide,
- Réponse aux demandes des financeurs et des services instructeurs,
- Collecte des informations de validation des demandes et d'octroi des aides par les financeurs,
- Rédaction éventuelle d'une lettre de demande d'acompte ou d'avance de l'aide de l'ANAH,
- Dépôt des demandes d'acompte ou d'avance,
- Appui à la programmation des interventions des entreprises de travaux.

Etape 6 - Accompagnement à la réalisation du projet

Prestation réalisée à distance et comprenant **1 échange** en visio-conférences ou téléphone,

- Information sur les différentes phases d'un chantier de rénovation jusqu'à la réception des travaux,
- Conseils pour que vous suiviez de manière efficace votre chantier,
- Conseils pour que vous coordonniez les entreprises intervenantes,
- Conseils généraux pour que vous traitiez les éventuelles difficultés techniques constatées,
- Mise à jour du plan de financement du projet (aspects besoins),
- Mise à jour de l'audit énergétique, lorsque les travaux mis en œuvre diffèrent des travaux préconisés.



Etape 7 - Appui à la livraison de la rénovation

Prestation réalisée dans le cadre d'une visite à votre domicile et à distance ensuite

- Aide à la réception des travaux au travers de la remise de fiches de réception,
- Étude de la conformité des factures et du projet de travaux par rapport au devis,
- Information sur les recours et démarches possibles en cas de persistance de défauts de qualité,
- Sensibilisation sur la bonne utilisation des équipements installés et du logement rénové,
- Appui à l'obtention des attestations de travaux nécessaires pour bénéficier des aides,
- Validation des pièces de la demande de paiement des subventions avant dépôt sur les plateformes,
- Remise aux financeurs des demandes de paiement des aides,
- Réponse aux requêtes complémentaires et supplémentaires des financeurs,
- Suivi de la validation des demandes et du versement des aides,
- Informations sur la bonne utilisation du logement (qualité de l'air intérieure, l'utilisation et la maintenance des équipements de chauffage, de ventilation et des solutions de pilotage, le confort d'été, les écogestes, le suivi des consommations et la sobriété des usages),
- Création ou actualisation du carnet d'information du logementⁱ,

ⁱ Décret n° [2022-780](#) du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation et Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique, [Article 8](#)

ⁱⁱ Supplément forfaitaire de facturation de 150€ TTC par déplacement pour tenir compte de son coût et de sa durée

ⁱⁱⁱ Article [L.126-35-2](#) du code de la construction et de l'habitation.